Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261007-DE

DÉLIBÉRATION N°2026/10/07

Vente d'un complément parcellaire dans le cadre du projet de vente de « La Capitainerie »

L'an deux mille vingt-six le 13 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude-Alain WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / François AMIOT / Anna SCALA / Claude WOZNIAK-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI

Etaient absents : Nadine NAHAS (pouvoir à Xavier EUVERTE) / Véronique TÊTEFORT (pouvoir à Mathieu GUÉRIDON) / Gwenaëlle BRAULT (pouvoir à Cinthia CARLIER) / Frédéric DÉTAVE (pouvoir à Virginie SASSIN) / Nadia AMAR (pouvoir à Daniel ROLLAND) / Laétitia LAHORTE (pouvoir à Céline TURPIN) / Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET) / Christelle TERRE (pouvoir à Sylvie POYÉ) / Estelle SUEUR (pouvoir à Laurent TARASSI)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27	Présents : 18	Procurations : 9	Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026/07/01 du 7 juillet 2026 portant sur la vente de la maison individuelle « La capitainerie » parcelle AC 1416 à Mesdames Caillou Emilie et Méciar Mélissa pour un montant de 235 k€ TTC,

Vu la promesse de vente signée le 3 septembre 2026 dans le cadre de cette précédente délibération et notamment son article « Observations concernant la contenance et les limites » : « […]'il apparait qu'une portion en triangle en bas à droite de la parcelle communale cadastrée section AC numéro 1036 permet de faire le tour du bien vendu ».

Considérant le projet de division ci-joint réalisé par le géomètre 49° Nord,

Considérant qu'actuellement et contrairement à ce qui est visible et vu sur site, la parcelle AC 1416 s'arrête à la pointe de la maison en haut à gauche et ne permet pas d'en faire le tour,

Considérant que dans le cadre de la vente de la capitainerie, il convient de régulariser la situation foncière de cette parcelle en triangle d'une superficie de 21 m², cadastrée temporairement section AC 1036p, répartition C, sur le plan de division, en rattachant cette parcelle,

Considérant que cette parcelle est proposée à la vente par la commune au prix de 1 euro aux acheteurs de la parcelle AC 1416,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la vente de la parcelle de 21m², cadastrée section AC 1036p secteur C, à un euro à Mesdames CAILLOU Emilie et MÉCIAR Mélissa.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Adopté à la majorité
Pour : 21
Contre : 6
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261007-DE

Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent, le 13 octobre 2026
Date de la convocation le 7 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER

MAIRIE de SAINT-LEU d'ESSERENT 60340 OISE

Le Maire,

Laurent VIOLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS sis 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr